



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 mai 2026 A 20 HEURES 30

Délibération n° 2026 05 18-01- ADMINISTRATION - Approbation du
règlement budgétaire et financier de la Commune.

Nombre de conseillers		Date de la convocation : 09/05/2026
En exercice :	33	
Présents :	28	Affichage de la convocation : 12/05/2026
Pouvoirs :	5	
Votants :	33	Affichage du compte rendu : 22/05/2026
Présents : MALOSSE Daniel ; DEROZARD Olivier ; DUMORTIER Béatrice ; DUPLAT Gérard ; LANSON - PEYRE DE FABREGUES Anne ; BOUKACEM Safi ; ARNAUD Sandrine ; BARCET Sylvain ; DURAND Aline ; GILLET Stéphane ; COQUARD Henri ; CHAREYRE Yolande ; JULLIEN Daniel ; FERNI Fatima ; CARRET Audrey ; GILLET Rémi ; JOLY-ROSSATO Isabelle ; VERICEL Emmanuel ; PERRET Pierre ; MICHON Thomas ; CASCHERA Céline ; JULLIEN Anne ; DELISLE BUILLES Anne ; GRANDGEORGE Michel ; RAMBAUD Gerbert ; MASPER Martine ; BUFQUIN Bernard ; FAUCHEUR Virginie		
Absents ayant remis pouvoir :		
Mme CHARVOLIN Danielle donne pouvoir à M COQUARD Henri Mme RAZY Sylvie donne pouvoir à Mme DURAND Aline M NEMOZ Jean-Pierre donne pouvoir à M MICHON Thomas M OGEARD Alexis donne pouvoir à Mme DELISLE BUILLES Anne Mme ARTHUS-BERTRAND Cyrielle donne pouvoir à M RAMBAUD Gerbert		
Absents ou excusés :		

Monsieur Safi BOUKACEM est élu Secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Rapporteur : Sylvain BARCET, Adjoint aux Finances

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment les articles L. 4312-5 relatifs au règlement budgétaire et financier ;

Vu la loi portant Nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe du 7 août 2015 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2321-3 et R. 2321-3 ;

Vu la délibération n°9 du 20 novembre 2023 approuvant le passage à la M57 ;

Vu le projet de règlement en annexe ;

Vu la Commission des Finances tenue le 27 avril 2026 ;

Monsieur l'Adjoint aux Finances rappelle que, par délibération en date du 20 novembre 2023, la Commune de Vaugneray a adopté, dans le cadre du passage à la M57, le règlement budgétaire et financier (RBF) fixant le cadre et les principales règles de gestion applicables à la collectivité pour la préparation et l'exécution des Budgets

Le RBF formalise et précise les principales règles de gestion financière qui résultent du code général des collectivités territoriales, de la loi organique relative aux lois des finances du 1er août 2001 et du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et des instructions budgétaires et comptables applicables aux collectivités. Il définit également des règles internes de gestion propres dans le respect des textes ci-dessus énoncés et conformément à l'organisation de ses services. Il rassemble et harmonise des règles jusque-là implicites ou disséminées dans diverses délibérations et notes internes. Il s'impose à l'ensemble des pôles, et services gestionnaires de crédits, et renforce la cohérence et l'harmonisation des procédures budgétaires en vue de garantir la permanence

des méthodes et des processus internes. Il vise également à vulgariser le budget et la comptabilité, afin de les rendre accessibles aux élus et aux agents non spécialistes, tout en contribuant à développer une culture de gestion partagée.

Outres les modifications de certains articles ayant changés depuis 2023, Monsieur l'Adjoint aux Finances indique que la principale évolution est l'intégration des services dans le cycle de préparation budgétaire. Ce changement a pour but de mieux les associer aux futurs projets d'investissement notamment.

Le conseil municipal, après avoir oui l'exposé

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,

Dont le résultat est le suivant :

33 suffrages exprimés :

33 voix Pour

UNANIMITÉ des suffrages exprimés

ADOPTE le règlement budgétaire et financier actuellement en vigueur ;

APPROUVE le règlement budgétaire et financier joint en annexe.

*Rendue exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le*

23.05.2026

et de la publication en mairie le

23.05.2026

*Le Secrétaire,
Safi BOUKACEM*

Pour copie certifiée conforme

Au registre des délibérations

Le Maire,

Daniel MALOSSE

